

Le social... de Côté : un colloque avec pour tête d'affiche l'intervention sociale

Paul Langlois

Volume 4, numéro 1, printemps 1991

Coopération internationale : nouveaux défis

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301128ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301128ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Langlois, P. (1991). Le social... de Côté : un colloque avec pour tête d'affiche l'intervention sociale. *Nouvelles pratiques sociales*, 4(1), 193–196.
<https://doi.org/10.7202/301128ar>



Le social... de Côté: un colloque avec pour tête d'affiche l'intervention sociale

Paul LANGLOIS
Centre des services sociaux de Québec

«La réforme Côté n'offre aucune volonté politique de situer le secteur social dans notre société», fait valoir Céline Lamontagne, vice-présidente de la CSN, dans le cadre d'un colloque CSN sur l'intervention sociale tenu du 21 au 23 février dernier. Pour pallier cette absence et réfléchir sur l'avenir de la pratique sociale et des services sociaux au Québec, des praticiens se sont réunis: ils provenaient de tous les CSS, mais aussi des CLSC, des centres d'accueil et d'organismes communautaires.

Dès l'ouverture, quelques pistes sont lancées. Jean-Pierre Duplantie, directeur général du Conseil régional de la santé et des services sociaux de l'Estrie et ex-membre de la Commission Rochon, souligne ainsi qu'aucun engagement financier ne garantit l'accès aux services sociaux dans la présente réforme. Si la *Loi de l'assurance-maladie* donne accès aux services de santé, nous sommes encore à mille lieux d'une «assurance-sociale» s'en rapprochant. Pour sa part, Michèle Bourgon, professeure en travail social à l'Université du Québec à Montréal, soulève le danger pour le secteur social de se retrouver coincé entre le pouvoir des technocrates de l'État et le pouvoir des médecins, qualifié de scientifique. Pour donner un sens à l'intervention, suggère-t-elle, nous devons modifier nos rapports avec les usagers et faire alliance avec eux.

Le jour suivant, le personnel des services sociaux s'exprime dans une table ronde composée des panelistes suivants: Paul Langlois, du CSS

de Québec, pour la protection de la jeunesse; Carmen Hébert, du CSS Montréal-Métropolitain, pour le secteur hospitalier; Yvon Boucher, du CLSC Seigneurie-de-Beauharnois, pour les CLSC; Francine Ritchotte, du CSS Montréal-Métropolitain, pour les employés de bureau. Les propos des panelistes constitueront la base des discussions devant se poursuivre en ateliers. Les questions abordées en ateliers font alors état des préoccupations suivantes.

LA SUBORDINATION DE LA PRATIQUE SOCIALE AU POUVOIR MÉDICAL

L'importance accrue donnée par la réforme au personnel infirmier n'est-elle pas l'indice d'un renforcement d'une hiérarchie professionnelle constituée par les médecins au sommet, le personnel infirmier au centre, le personnel «autre» au sous-sol? Comment les rapports entre personnel médical et personnel social pourront-ils préserver un certain équilibre, avec le risque sérieux d'un rattachement de la pratique sociale au milieu hospitalier? L'obligation des médecins d'aller travailler contre leur gré dans les CLSC ne vient-elle pas neutraliser l'espoir d'une pratique multidisciplinaire véritable?

LA SUBORDINATION DE LA PRATIQUE SOCIALE AU POUVOIR LÉGAL

Comment les nouveaux centres de protection à l'enfance et à la jeunesse pourront-ils dépasser un jour leur mandat de surveillance et de contrôle? L'alourdissement de la clientèle dans les CLSC, par suite des références DPJ, écarte-t-il le mandat préventif? La pratique des éducatrices et éducateurs est-elle l'objet d'une redéfinition en fonction des impératifs de la *Loi de la protection de la jeunesse*?

LA PRIVATISATION DES SERVICES

L'achat de services à domicile, de ressources d'hébergement privées ou de cours prénataux pour des usagères non suffisamment défavorisées mène-t-il à un processus de déresponsabilisation graduel des établissements, multipliant ainsi les risques de diminution de la protection accordée aux bénéficiaires? L'utilisation des organismes communautaires et du bénévolat vise-t-elle autre chose qu'une réduction des coûts et un désengagement du réseau quant à sa mission sociale, plutôt qu'une réelle complémentarité?

Mais encore, l'éclatement des CSS marquera-t-il le début d'une sectorisation accrue de la pratique sociale dans autant de vases clos? Quels seront les services et les clientèles qui seront oubliés au cours des réaménagements de structure qu'implique la réforme?

La journée se termine avec un panel d'usagers représentés par Marie Côté, du Conseil général des usagères et usagers du CSS Montréal-Métropolitain; Marguerite Levac-St-Amour, du Forum des citoyens âgés de Montréal; Michel Parazelli, du Regroupement des organismes communautaires jeunesse du Montréal-Métropolitain.

La dernière journée du colloque est l'occasion pour la CSN et les participants de faire des suggestions d'amendements au projet de loi 120, suggestions qui seront soumises au Ministère pour étude en commission parlementaire. Ensuite, on aborde la question complexe des mécanismes de transfert des travailleuses et travailleurs touchés par la restructuration des établissements. On propose ici la négociation avec l'employeur d'une entente cadre pour fixer le protocole de transfert des employés d'un centre à un autre. Le président de la CSN, Gérald Larose, s'attarde enfin à vanter les mérites d'une concertation entre les intervenants du réseau. Pour ce faire, il va de soi que la médecine ne doit plus occuper la place de discipline surdéterminante, explique-t-il.

Globalement, ce colloque fut une occasion rare de faire abstraction d'une opposition qui pourrait bien ne plus avoir la même consonance à l'avenir. Depuis longtemps, la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec, pour la prendre en exemple avec Dankwort et Gagnon (1984), est prise à partie parce qu'elle favoriserait celles et ceux qui recherchent une mobilité ascensionnelle individuelle (empreinte de corporatisme), par opposition aux attitudes syndicales, égalitaristes et collectivistes. Pourtant, de l'avis des auteurs, toute tentative de séparer les questions professionnelles de leur contexte («industriel-organisationnel») court-circuite un potentiel prometteur pour le renouvellement des pratiques sociales.

Soucieux de ce dépassement, les participants ont mis de l'avant de nombreuses voies de solution tout au long du colloque. Ainsi, il fut suggéré de consolider notre alliance comme professionnels syndiqués en investissant les corporations professionnelles ou en créant d'autres formes de regroupement professionnel autonome. Cette alliance doit cependant dépasser le cadre professionnel et syndical pour rejoindre la communauté. Ensuite, il importe d'afficher clairement notre dissidence à l'égard des politiques et procédures de nos établissements, individuellement et collectivement; il faut rendre visibles les contradictions de la pratique sociale et dégager une vision politique des problèmes sociaux.

Les participants se sont mis d'accord sur la nécessité d'investir les lieux de pouvoir. En outre, les praticiens conviennent de créer des lieux de rassemblement, d'échange et de concertation: sur le plan local, par la revitalisation de nos syndicats, entre autres; sur le plan régional, par des alliances interétablissements; enfin, sur le plan national, en se prononçant ouvertement sur les enjeux d'importance.

C'est sur la promesse que sera élaboré un plan d'action tenant compte de ces discussions, que Céline Lamontagne clôture le colloque. Elle en profita pour convier le comité organisateur de l'événement, constitué de membres des deux fédérations concernées (FAS et FPPSCQ), à se pencher sur la question.

Bibliographie

DANKWORT, J. et N. GAGNON (1984). «Réglementation des travailleurs sociaux: la subordination de la profession à son système de relation industrielle», *Revue canadienne de service social*, Ottawa, 66-69.